Société de commissariat aux comptes
3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 SAINTE FOY LES LYON

Centre social d'animation de Miribel

Association loi 1901

194 rue des Ecoles
01700 MIRIBEL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'attention des adhérents du centre social d'animation de Miribel,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association centre social d'animation de Miribel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels au chapitre « Changements comptables ».

IV. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier :

- La concordance des subventions d'exploitation, concours publics et autres contributions financières accordées à l'association avec les éléments contractuels et le rattachement au bon exercice.
- L'estimation des prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte Foy Les Lyon, le 15 avril 2026

Grégory ROJKOFF

✓ Certifié par yousign

Le Commissaire aux comptes

2S AUDIT

Grégory ROJKOFF

- BILAN ACTIF -

CENTRE SOCIAL D'ANIMATION DE MIRIBEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	4 842	3 591	1 251	1 751
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	101 079	67 812	33 267	43 850
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	105 921	71 403	34 518	45 601
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés	7 618		7 618	8 310
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	88 251		88 251	105 823
Charges constatées d'avance	126		126	5 781
Valeurs Mobilières de Placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	306 643		306 643	286 053
TOTAL ACTIF CIRCULANT	402 638		402 638	405 965
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF	508 559	71 403	437 156	451 566

*Modèle Association

- BILAN PASSIF -

CENTRE SOCIAL D'ANIMATION DE MIRIBEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	150 000	150 000
Report à nouveau	134 046	75 870
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	19 084	58 175
Situation Nette (sous-total)	303 130	284 046
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	25 231	35 029
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	328 360	319 074
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	17 291	17 291
Provisions pour charges	21 157	18 742
TOTAL PROVISIONS	38 448	36 033
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 673	31 627
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	48 438	51 177
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées		
Autres dettes	2 990	2 885
Produits constatés d'avance	7 247	10 770
TOTAL DETTES	70 348	96 458
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	437 156	451 566

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

CENTRE SOCIAL D'ANIMATION DE MIRIBEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	2 285	2 149
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services	225 905	228 481
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	267 473	284 958
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public	816	
Dont les dons manuels	816	
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		12 559
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		7 787
Autres produits	67	202
Total des produits d'exploitation (I)	496 546	536 136
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	124 889	131 263
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 473	5 351
Salaires	260 787	269 183
Cotisations sociales	71 822	65 933
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 843	16 077
Dotations aux provisions	2 414	2 559
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	186	422
Total des charges d'exploitations (II)	479 413	490 787
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	17 133	45 349

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

CENTRE SOCIAL D'ANIMATION DE MIRIBEL

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 951	2 558
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	1 951	2 558
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)		
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	1 951	2 558
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	19 084	47 907
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)		10 268
Charges Exceptionnelles (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		10 268
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	498 498	548 962
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	479 413	490 787
EXCEDENT OU DEFICIT	19 084	58 175
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	36 986	45 127
Bénévolat		
TOTAL	36 986	45 127
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	36 986	45 127
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	36 986	45 127

*Modèle Association

CENTRE SOCIAL D'ANIMATION DE MIRIBEL

Annexe des Comptes
de l'exercice clos
le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 437 156€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent comptable de 19 084€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.
L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 et ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

CHANGEMENTS COMPTABLES

L'application du règlement ANC 2023-03 a conduit à enregistrer des changements de méthodes comptable, avec impact sur différents postes. Le détail significatif de l'application prospective de cette nouvelle réglementation figure ci-dessous.

- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat.
  - En 2025, comptabilisation en résultat d'exploitation (ligne « concours publics et subventions » du compte de résultat).
  - En 2024, comptabilisation en résultat exceptionnel (ligne « Sur opération de gestion » du compte de résultat)

- Suppression des transferts de charges.
  - Les remboursements des frais de personnel (Indemnité journalière Sécurité Sociale, prévoyance, remboursement formations) sont comptabilisés au crédit des charges du personnel.
  - Les refacturations de personnel ou de frais sont comptabilisés en ventes de prestations de services.
  - Les remboursements d'assurance sont comptabilisés en autres produits.

- Formation du personnel.
  - En 2025, comptabilisation sur la ligne « Charges sociales » du compte de résultat.
  - En 2024, comptabilisation sur la ligne « Autres achats et charges externes » du compte de résultat.

Postes	Année 2025	Année 2024
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	9 798	10 268
Transfert de charges • Remboursement des frais de personnel • Remboursements d'assurance • Remboursement de formations	2 699	12 559
Formation du personnel	2 890	10 343

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

L'association a pour objet d' être acteur de l'action sociale contribuant au développement social local. Elle évolue au cœur d'un partenariat permettant une approche territoriale globale. Elle se trouve à la croisée des projets institutionnels (Etat, collectivité locale, CAF...) et des préoccupations des habitants avec comme principe essentiel d'action, la participation de ces derniers.

Les activités proposées par l'association sont notamment l'accueil des enfants en ALSH, des activités hebdomadaires pour les adultes et enfants.

Pour mener à bien ses actions l'association fait appel à des salariés et des bénévoles.

Les ressources de l'association proviennent essentiellement de subventions publiques, de prestations de services de la CAF et de participations des adhérents.

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

- État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Total Immobilisations Incorporelles (I)	**4 842**	-	-	-	-	**4 842**

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Installations générales, agencements, aménagements divers	3 138	-	-	-	-	3 138
Matériel de transport	74 977	-	-	-	-	74 977
Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 204	-	2 760	-	-	22 964
Total Immobilisations Corporelles (II)	**98 319**	**-**	**2 760**	**-**	**-**	**101 079**

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisition	- Virements	- Cessions/Rebuts	Valeur brute fin exercice
Total Immobilisations Financières (III)	-	-	-	-	-	-
TOTAL (I + II+III)	**103 161**	**-**	**2 760**	**-**	**-**	**105 921**

- Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur début exercice	+ Augmentations	- Diminutions	Valeur fin exercice
Autres immobilisations incorporelles (Total II)	**3 091**	**499**	**-**	**3 591**
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	3 138	-	-	3 138
Autres immo. corp.- Matériel de transport	38 670	11 076	-	49 746
Autres immo. corp. ,Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 661	2 267	-	14 928
Total Amortissement Immobilisations Corporelles (Total III)	**54 469**	**13 343**	**-**	**67 812**
TOTAL GENERAL	**57 560**	**13 843**	**-**	**71 403**

Autres immobilisations incorporelles :

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Catégorie	Mode	Durée
LOGICIELS	Linéaire	5 ans

Evaluation des immobilisations corporelles :

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements :

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	7 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels d' activités et outillages	Linéaire	4 ans
Matériels de transports	Linéaire	4 à 6 ans
Matériel de bureau/informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 10 ans

Évaluation des créances et des dettes :

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	7 618	7 618	-
Autres	88 251	88 251	-
Charges constatées d'avance	126	126	-
TOTAUX	**95 995**	**95 995**	**-**
Prêts accordés en cours d'exercice	-		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-		

Disponibilités en Euros :

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir :

- Remboursements formations : 1 017€

- Aide apprenti : 806€

Total = 1 823€

Charges à payer :

- Honoraires : 4 193€

- Frais d'activités : 112€

- Provision Congés Payés + charges sociales : 29 995€

Total = 34 300€

Charges constatées d'avance :

- CCA hébergement serveur : 126 €

Total = 126€

Produits constatés d'avance :

- PCA Subventions : 2 050€

- PCA Activités : 5 197

Total = 7 247€

Informations sur les postes du passif du bilan :

Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Début exercice	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Fin Exercice
Fonds propres sans droit de reprise	-				-
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	150 000				150 000
Report à nouveau	75 870	58 175			134 046
Excédent ou déficit de l'exercice	58 175	- 58 175	19 084		19 084
Situation nette	**284 045**	**58 175**	**19 084**	**-**	**303 130**
Fonds propres consomptibles	-				-
Subventions d'investissement	35 029			9 798	25 231
Provisions réglementées	-				-
TOTAUX	**319 074**	**-**	**19 084**	**9 798**	**328 361**

Résultat de L'exercice :

Détermination du Résultat Effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat Comptable	**19 084**	**58 175**
Reprise du Résultat antérieur		
Excédent ou Déficit effectif Global	**19 084**	**58 175**
Dont résultat effectif sous gestion propre	19 084	58 175
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée		

Informations sur les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde Clôture
Subventions Investissement	60 000	-	-	60 000
Quote-part virées au résultat	24 971	-	9 798	34 769

Informations sur les provisions pour risques et charges :

- Passifs et provisions :

Provisions :

Nature Provisions Pour Risques et Charges	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde clôture
Provision Pour Risque (1)	17 291	-	-	17 291
Provisions sur legs ou donations	-		-	
Provisions pour pensions et obligations similaires	18 742	2 414	-	21 157
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices (2)	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	-	-	-	-
TOTAUX	**36 033**	**2 414**	**-**	**38 448**

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	11 673	11 673	-	-
Dettes fiscales et sociales	48 438	48 438	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	2 990	2 990	-	-
Produits constatés d'avance	7 247	7 247	-	-
TOTAUX	**70 348**	**70 348**	**-**	**-**
Emprunts souscrits sur l'exercice	-			
Emprunts Remboursés sur l'exercice	-			

Informations sur les postes du compte de résultat :

Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations :

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale. Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

Informations relatives aux contributions volontaires en nature :

Les contributions de la ville Miribel sont valorisées à partir des documents transmis par la CAF et la Ville de Miribel.

Elles correspondent à des valeurs locatives et des frais réels pour les autres dépenses.

Précisions sur les opérations exceptionnelles :

	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits sur Exercices Antérieurs	-	-
Produits sur Cessions d'actifs	-	-
Quote part de subventions virée au résultat	-	10 268
Autres produits exceptionnels	-	-
Reprises sur provisions	-	-
Transferts de charges exceptionnels	-	-
Total produits exceptionnels	**-**	**10 268**
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges sur exercices antérieurs	-	-
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	-	-
Autres Charges exceptionnelles	-	-
Dotations amortissements et provisions exceptionnelles	-	-
Total charges exceptionnelles	**-**	**-**
Résultat exceptionnel	**-**	**10 268**

Rémunération des dirigeants :

L'association ne rémunère pas ses dirigeants bénévoles dans le cadre de leur mandat social.

La rémunération du personnel de direction, cadre salarié, n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

Autres informations :

Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes :

Honoraires Commissaires aux comptes	CAC 1
Mission de contrôle légal des comptes	4 502
Autres prestations	
TOTAUX	**4 502**

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie :

Catégorie	Effectif Moyen
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	8
Ouvriers	
TOTAL	**9**

-

Subventions d'investissement

Libellés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation exercice	Diminution exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
- Etat				
- Région				
- Métropole				
- Ville				
- CAF	20 000			20 000
- Autres : CARSAT				
- Autres: Fédération Centre Sociaux	40 000			40 000
Sous-total	**60 000**			**60 000**
Quotes-parts virées au résultat :				
- Etat				
- Région				
- Métropole				
- Ville				
- CAF	7 383	3 130		10 513
- Autres : CARSAT				
- Autres: Fédération Centre Sociaux	17 588	6 668		24 256
Sous-total	**24 971**	**9 798**		**34 769**
TOTAL	**35 029**	**-9 798**		**25 231**

Les subventions d'exploitation et prestations de services par financeur

-

Tableau des subventions d'exploitation par nature et P.S. CAF				
Libellés	Montant comptabilisé en 2025	Montant comptabilisé en 2024	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la ville	189 000	189 000		
- versées par la CAF	14 000	15 000	-1 000	-7%
- versées par le département / CCMP	3 000	3 000		
Sous total	**206 000**	**207 000**	**-1 000**	**-0,48%**
Subventions affectées à un projet :				
- versées par l'Etat	7 500	14 161	-6 661	-47,04%
- versées par la région / AURACS	7 787	7 787		
- versées par le département / CCMP	13 222	10 547	2 675	25,36%
- versées par la ville	2 575	2 467	108	4,38%
- versées par la CAF	6 100	21 311	-15 211	-71,38%
- versées par la CARSAT	10 000	13 500	-3 500	-25,93%
- versées par d'autres organismes	3 686	3 686		
Sous total	**50 870**	**73 459**	**-22 589**	**-30,75%**
Subventions non affectées :				
- versées par l'Etat	806	4 500	-3 694	-82,09%
- versées par le département / CCMP				
- versées par la ville				
- versées par la CAF				
- versées par d'autres organismes				
Sous total	**806**	**4 500**	**-3 694**	**-82,09%**
TOTAL (I)	**257 676**	**284 959**	**-27 283**	**-9,57%**
Prestations CAF / MSA :				
- Animation globale	82 646	80 764	1 882	2,33%
- Animation collective famille	27 650	27 020	630	2,33%
- CLAS	3 238	2 658	580	21,82%
- ALSH / ALAE	26 038	31 238	-5 200	-16,65%
- JEUNESSE	14 148	16 725	-2 577	-15,41%
- CTG BONUS TERRITOIRE	7 471	4 167	3 304	79,29%
Prestations Commune ALSH	6 000	6 000		
TOTAL (II)	**167 191**	**168 572**	**-1 381**	**-0,82%**
TOTAL GENERAL (I)+(II)	**424 867**	**453 531**	**-28 664**	**-6,32%**

Les subventions d'exploitation par nature et prestations de services CAF

Tableau des subventions d'exploitation et des P.S. par financeur				
Libellés	Montant comptabilisé en 2025	Montant comptabilisé en 2024	Variation	
			Montant	%
Subventions de l'Etat				
- affectées à un projet	7 500	14 181	-6 681	-47,04%
- non affectée (contrats aidés)	806	4 500	-3 694	-82,09%
Sous total	**8 306**	**18 681**	**-10 355**	**-0,55**
Subventions de la région / AURACS				
- affectées à un projet	7 787	7 787		
- non affectée				
Sous total	**7 787**	**7 787**		
Subventions du département / CCMP				
- affectées à un projet	13 222	10 547	2 675	25,36%
- non affectée	3 000	3 000		
Sous total	**16 222**	**13 547**	**2 675**	**19,75%**
Subventions de la ville				
- affectées à un projet	8 575	8 467	108	1,28%
- non affectée	189 000	189 000		
Sous total	**197 575**	**197 467**	**108**	**0,05%**
Subventions de la CAF / MSA				
- affectées à un projet	84 645	103 119	-18 474	-17,92%
- non affectée	96 646	95 764	882	0,92%
Sous total	**181 291**	**198 883**	**-17 592**	**-8,85%**
Subventions de la CARSAT				
- affectées à un projet	10 000	13 500	-3 500	-25,93%
- non affectée				
Sous total	**10 000**	**13 500**	**-3 500**	**-25,93%**
Autres financeurs				
- affectées à un projet	3 686	3 686		
- non affectée				
Sous total	**3 686**	**3 686**		
TOTAL	**424 867**	**453 531**	**-28 664**	**-6,32%**